

ECHÉANCES DES DÉCLARATIONS ENREGISTREMENTS AUDIOVISUELS

Voyez ci-dessous le récapitulatif des échéances pour les déclarations relatives aux années de références. Les déclarations introduites après la date mentionnée n'entreront plus en ligne de compte lors du calcul des droits de l'année de référence donnée. L'échéance est déterminée par l'année au cours de laquelle la première répartition a été effectuée.

ATTENTION: lorsqu'une déclaration a été introduite trop tard pour la répartition d'une année de référence, il n'en va pas nécessairement de même pour la répartition de l'année de référence suivante. Les enregistrements peuvent être diffusés année après année. Déclarez bien tout et faites-le à temps !

ANNÉE DE RÉFÉRENCE ▼	ANNÉES DE PAIEMENT			2022
	2019	2020	2021	
2014		31/12/2020 deadline déclarations	Paiement de clôture 2014	
2015		31/12/2020 deadline déclarations	Paiement de clôture 2015	
2016	Premier paiement		31/12/2021 deadline déclarations	Paiement de clôture 2016
2017		Premier paiement		31/12/2022 deadline déclarations
2018		Premier paiement		31/12/2022 deadline déclarations
2019			Premier paiement	
2020				Premier paiement
2021				Premier paiement

ECHÉANCES DES DÉCLARATIONS ENREGISTREMENTS MUSICAUX

ANNÉE DE RÉFÉRENCE ▼	PAYMENT YEAR			2022
	2019	2020	2021	
2015	Paiement de clôture 2015			
2016	31/12/2019 deadline déclarations	Paiement de clôture 2016		
2017		31/12/2020 deadline déclarations	Paiement de clôture 2017	
2018	Premier paiement		31/12/2021 deadline déclarations	Paiement de clôture 2018
2019		Premier paiement		31/12/2022 deadline déclarations
2020			Premier paiement	
2021				Premier paiement